

- ❖ Le programme de compensation relatif à l'hépatite C 1986-1990 a été mis sur pied il y a plus de 10 ans pour indemniser les victimes du scandale du sang contaminé à l'échelle nationale;
- ❖ La date limite du 30 juin 2010 pour présenter une première réclamation en vertu de ce programme approche à grand pas et une campagne nationale d'information a été recommandée aux tribunaux qui supervisent l'administration de ce programme;
- ❖ Dans leur ordonnance, les tribunaux ont spécifiquement requis que la campagne de notification concernant la date limite pour une première réclamation s'adresse directement aux professionnels de la santé incluant médecins, infirmières, hôpitaux, laboratoires et associations de soutien aux patients infectés;
- ❖ L'envoi postal (lettre et avis) a été conçu et organisé conformément aux directives des tribunaux et pour attirer l'attention des destinataires sur l'importance de son contenu;
- ❖ Cet envoi n'a jamais eu pour but d'offenser qui que ce soit mais plutôt de sensibiliser les professionnels de la santé à la courte période qui reste aux victimes pour réclamer et de les inviter à relayer cette information à leurs patients.